

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

CIRCULAIRE N° 2022-12

Châlons-en-Champagne, le 19 juillet 2022 Le Président du Centre de Gestion à

Mesdames et Messieurs les Maires Mesdames et Messieurs les Présidents d'Etablissements Publics Communaux

ELABORATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Rapport Social Unique (RSU) remplace le bilan social au sein des collectivités.

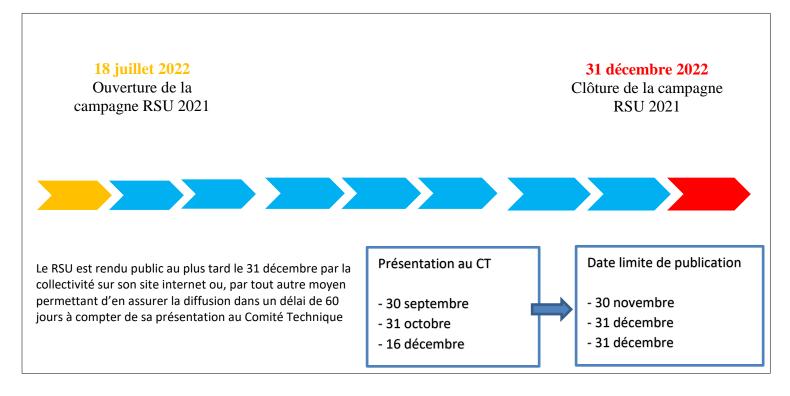
Au-delà du contexte juridique introduit par l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique mentionnant l'obligation légale à l'employeur d'élaborer un rapport social unique, ce dernier permet de mieux connaître ses ressources humaines (RH) ce qui est essentiel pour bien gérer sa collectivité et agir efficacement.

Le Rapport Social Unique s'apparente à une photographie des moyens humains au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif au Rapport Social Unique dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre. Il **doit être réalisé chaque année** et présenté aux membres du Comité Social Territorial compétent (issu de la fusion du Comité Technique et du comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail). Dans l'attente de la mise en place des comités sociaux territoriaux, le RSU sera présenté aux membres du comité technique compétent pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022. Cela permet aux employeurs, aux gestionnaires RH et aux représentants du personnel de disposer d'indicateurs actualisés sur les ressources humaines.

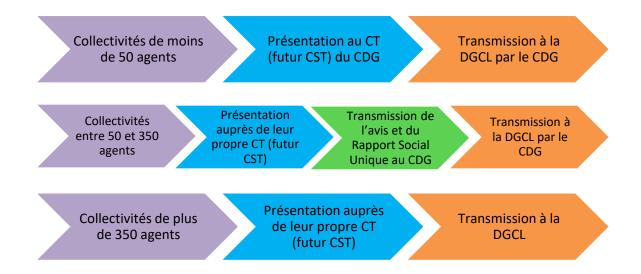
Il sera donc pour vous l'occasion d'utiliser ces informations dans le but de faciliter la mise en place d'actions en matière de gestion des ressources humaines. En effet, le Rapport Social Unique constitue l'outil de référence à la rédaction et l'évaluation des lignes directrices de gestion. La situation des ressources humaines (effectifs, métiers, compétences) doit en effet être prise en compte dans la stratégie pluriannuelle. Les données issues du RSU servent également à l'établissement du bilan annuel des lignes directrices de gestion.

Enfin, le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation de votre collectivité ou de votre établissement public à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs thématiques tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

La campagne du Rapport Social Unique 2022 portant sur des données au 31/12/2021 a débuté le 18 juillet 2022 et il est préconisé de présenter ce document devant le Comité Technique le plus tôt possible et au plus tard le 31 décembre 2022.



Les modalités de transmission des données



Toutes les collectivités et établissements publics sont soumis à cette obligation, y compris celles qui n'emploient aucun agent. Il vous suffit, dans ce cas, de déclarer un Rapport Social Unique à vide.

Si votre collectivité est dissoute mais que le numéro de SIRET existe toujours, nous vous invitons à vous rapprocher de l'INSEE par mail à l'adresse suivante **sirene-secteurpublic@contact-insee.fr** ou par téléphone au **02.38.69.52.60.** Ce service dédié vous indiquera les démarches à suivre, afin de clôturer le numéro SIRET en cause.

Le Centre de Gestion vous accompagne dans l'élaboration de votre Rapport Social Unique

Une application web de saisie : donnes-sociales.fr

• Elle permet le **pré-remplissage de votre rapport social unique** à partir d'une extraction de vos données issues de votre **déclaration N4DS, DSN** et **AGIRHE** tout en garantissant l'anonymat et la protection de vos données. A noter que pour les collectivités utilisant AGIRHE, seules celles ayant actualisé leur base de données pourront importer ces données dans l'application « Données Sociales ».

Par ailleurs, la DGCL mettait auparavant à disposition des grandes collectivités un fichier excel dans lequel était défini les indicateurs. Cette nouvelle campagne RSU est notamment marquée par la fin de ce fichier Excel DGCL, remplacé par un fichier d'échange. Ce fichier d'échange permet l'import des données sociales dans l'application et est également développé par les éditeurs SIRH pour leurs collectivités clientes.

- Elle dispose d'un mode de saisie « agent par agent » ou « consolidé ».
- Des **compléments d'informations** (infobulle) ainsi qu'une **foire aux questions** ont été réalisés afin de vous aider dans la saisie.
- De nombreux contrôles de cohérence permettent de renforcer la qualité et la fiabilité de vos données.

Un guide d'utilisation

Il constitue une aide à la prise en main de l'application « Rapport Social Unique » : <u>Guide</u> Ce mode d'emploi reprend point par point les rubriques à compléter, au regard de celles déjà pré-remplies dans l'outil ci-dessus.

Un accès direct à l'outil :

Votre identifiant et votre mot de passe communiqués par mail lors de la dernière campagne du RSU 2020 sont inchangés et vous permettent d'accéder à la saisie en ligne en vous connectant à l'application https://bs.donnees-sociales.fr/.

Une évolution de l'outil permettant un remplissage automatique des données relatives aux absences

Il vous est aussi proposé un **nouvel import complémentaire** permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Pour les collectivités adhérentes au contrat groupe d'assurance statutaire, mis en place par votre Centre de Gestion en partenariat avec CNP Assurances/Sofaxis, une possibilité d'intégrer les données relatives aux absences (hors maladie ordinaire) est ouverte dans l'applicatif : => espace client => déclaration de l'absentéisme => visualiser vos données => les données du RSU.

Des synthèses graphiques

Afin d'alimenter vos réflexions sur la gestion et l'anticipation de votre politique de ressources humaines et uniquement si vous avez bien retourné vos données sociales, le CDG peut produire sur simple demande, des synthèses chiffrées et graphiques sur certaines thématiques : **principaux indicateurs, absentéismes, égalité professionnelle, risques psychosociaux et santé/sécurité,** ainsi qu'une synthèse comparative des indicateurs 2020/2021. Il vous est également proposé la réalisation d'un Rapport Social Unique personnalisé permettant de comparer vos données à un échantillon, construit sur mesure, de collectivités de la même strate.

Ces graphiques permettent d'éclairer les élus et les gestionnaires RH dans leur prise de décision, comme un tableau de bord RH.

Ensuite, le Rapport Social Unique étant commun à toutes les collectivités de France, il est possible de se comparer à un groupe de collectivités ayant des caractéristiques similaires. Les élus et gestionnaires RH peuvent ainsi solliciter le centre de gestion pour une étude plus approfondie. La comparaison peut éventuellement se faire à différentes échelles (de communale à nationale) si le profil est particulier.

Des ateliers d'informations

Afin de vous aider dans la saisie de votre Rapport Social Unique 2021, nous vous inviterons prochainement à vous inscrire à des ateliers d'informations qui vous seront proposés en visio-conférence et en présentiel.

Une assistance personnalisée

Une équipe dédiée est à votre écoute pour vous accompagner sur la prise en main de l'applicatif : par mail <u>bilan.social@cdg51.fr</u> et par téléphone au 03-26-69-98-99.

Grâce à ses nombreux indicateurs RH et leur niveau de détail, le Rapport Social Unique est un outil statistique fiable apportant une meilleure connaissance de l'emploi public local. A ce titre, les institutions nationales et leurs services de statistiques s'appuient sur ces données à divers degrés.

Renseigner son rapport social unique, c'est donc participer à la connaissance approfondie et actualisée des effectifs territoriaux et de leurs métiers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

THE TOWN PURILING THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Le Président du Centre de Gestion, Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY

Membre du CRO du CNFPT Grand Est